

Assemblée ordinaire tenue, le 7 juin 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gilles Payer et madame Doris Larose.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Diné, directrice générale, était aussi présente

Absence motivée : Madame Nicole Tousignant

13-06-17100 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu unanimement**

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19 h 40.

Adoptée

13-06-17101 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu unanimement**

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée

13-06-17102 Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 mai et 31 mai 2013

Il est **résolu unanimement**

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 31 mai 2013 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adoptée

FINANCES

13-06-17103 Lecture et adoption des comptes du mois de mai 2013

Il est **résolu unanimement**

Que,

La lecture des comptes du mois de mai 2013 au montant de 208 031,26 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16772 à 16832 et prélèvements no 3288 à 3317 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 771.91\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois mai 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mai 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 54 000.90\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de mai 2013.

Claire Dinel, dir. gén.

Claire Dinel, dir.-gén.

13-06-17104 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2013

Il est résolu unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2013 soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

13-06-17105 Refinancement d'un montant de 188 400\$ en y affectant la réserve de 43 000\$

Considérant le refinancement d'un montant de 188 400\$ qui vient à échéance et qui concerne les projets suivants :

- **Projet 02-014A (Aqueduc) refinancement de 32 900\$**
- **Projet 96-043 (chemin du Lac-Gagnon Est) refinancement de 65 300\$**
- **Projet 2008-06 (camion 10 roues) 90 200\$**

Considérant que le Conseil de la municipalité a créé une réserve à même les surplus libres de 2012 au montant de 43 000\$ à être affecté au refinancement du projet 2008-06 ;

En conséquence,

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil autorise le refinancement des projets mentionnés ci-dessus relatif à un emprunt échéant le 14 novembre 2013 en y affectant la réserve au montant de 43 000\$ et toute autre somme prévue à cette fin ;

Adoptée

SUJET DU MOIS – Les indicateurs de gestion et de performance

Tel que prévu par la loi, monsieur le maire présente aux Citoyens, les indicateurs de gestions constatés à la fin de l'exercice financier 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de mai 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 7 juin 2013 »

13-06-17106 Adoption des indicateurs de gestion 2012

Considérant **que la municipalité doit, avant le 30 juin de l'exercice financier suivant celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis par le MAMROT, leur transmettre un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier pour l'année 2012 ;**

Considérant **que ce document doit au préalable être déposé lors d'une séance ordinaire du conseil ;**

En conséquence,

Il est résolu unanimement

Que le rapport des indicateurs de gestion 2012 tel que présenté au cours de la présente assemblée du conseil soit approuvé et le Conseil autorise sa transmission au MAMROT.

Adoptée

13-06-17107 Engagement saisonnier – poste d'étudiant et de journalier

Il est résolu unanimement

Que,

Le conseil entérine, suite à la recommandation de la directrice générale, la publication d'un avis pour l'engagement saisonnier pour un poste d'étudiant pour une période de 10 semaines et d'un poste de journalier, admissible à une subvention salariale pour une période de 7 mois.

Que,

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la Convention collective en vigueur.

Adoptée

13-06-17108 Acceptation du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 103 321 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Daniel Berthiaume appuyé par Gaétan Lalande, il est unanimement résolu et adoptée que la municipalité de Duhamel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

13-06-17109 Mandat de vérification – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012

Attendu que dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, la municipalité doit présenter pour l'année 2012, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton CPA auditeur CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à attester l'usage des compensations pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012 ;

Adoptée

13-06-17110 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

Attendu que dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective, la municipalité doit présenter pour l'année 2012, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton, CPA auditeur CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à préparer la reddition de compte dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective pour 2012.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

13-06-17111 Révision de la liste des pompiers

CONSIDÉRANT l'analyse des présences aux pratiques, qui fait état de l'absence répétée de 3 pompiers ;

CONSIDÉRANT que deux de ces personnes ne sont plus domiciliées à Duhamel et non disponibles pour les pratiques et que la troisième personne n'étant pas domiciliée dans la région ne peut s'engager à débiter la formation pour répondre aux exigences du schéma de couverture de risques ;

Il est résolu unanimement

Que,

Suite à la recommandation du comité incendie et afin de pouvoir répondre adéquatement aux exigences du schéma de couverture de risques, retire de la liste des pompiers de Duhamel, messieurs Terry Fiset, Guillaume Bernard et Jean François Legault ; Le Conseil profite de l'occasion pour les remercier de leur bon service.

Adoptée

13-06-17112 Démission du poste de directeur du comité Bon voisin/Bon œil

Considérant le dépôt de la lettre de démission d'un directeur du comité Bon Voisin/Bon œil ;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, accepte la démission de monsieur Gaétan Lortie et profite de l'occasion pour le remercier pour son implication à titre de directeur du comité bon voisin /bon œil ;

Adoptée

VOIRIE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

13-06-17113 Aide financière de 15 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant la lettre de monsieur Alexandre Iracà, Député de Papineau annonçant à la municipalité qu'une aide financière de l'ordre de 15 000\$ lui serait octroyée;

Considérant que le Conseil doit compléter le formulaire de demande en identifiant le lieu et la nature des travaux ;

En conséquence,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, remercie monsieur Iracà pour l'aide accordée et l'informe que cette subvention sera affectée aux travaux de réfection majeure du chemin de la Côte Jaune ;

Adoptée

13-06-17114 Autorisation à monsieur Claude Soucy pour la traverse d'un tuyau sous le chemin des Cyprès

ATTENDU la demande de monsieur Claude Soucy à l'effet de passer un tuyau pour passer un fil électrique afin d'alimenter une pompe de puits, sous le chemin des Cyprès à la hauteur du 124 ;

il est résolu unanimement

Que,

Monsieur Claude Soucy soit autorisé à installer un tuyau sous le chemin des Cyprès d'une profondeur minimum de 4 pieds à certaines conditions soit :

- **Installer la signalisation routière adéquate**
- **S'engager à remettre le chemin dans le même état qu'il était avant les travaux**

Qu'un employé de la municipalité fasse la surveillance temporaire des travaux et la vérification de la conformité des matériaux de remblai.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité : Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

13-06-17115 Appui à la municipalité de Lac Simon – octroi de financement par crédit-bail pour le camion compacteur avec benne à chargement arrière pour les matières résiduelles et recyclables

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon a par sa résolution numéro 021-01-2013 acquis un camion compacteur avec benne à chargement arrière pour les matières résiduelles et recyclables pour et aux noms des municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de services par la municipalité de Lac Simon

CONSIDÉRANT que le camion compacteur est acquis par crédit-bail

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues pour le financement dudit camion à savoir :

Serval Groupe Financier	3,49%
Rexcap inc.	3,369%
Crédit-bail Spar inc	3,38%

CONSIDÉRANT que Rexcap inc. A le plus bas taux soit 3,369%;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon à l'effet d'accepter la proposition de Rexcap inc. Au taux de financement de 3,369% représentant le taux le plus bas.

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

13-06-17116 Demande de dérogation mineure – chemin des Violettes au Lac Doré Nord

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 108, chemin des Violettes afin de leur permettre de déménager ou de reconstruire le chalet existant ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet aux conditions suivantes :

- Dépôt d'un certificat d'implantation pour l'ensemble du projet avant l'émission du permis
- Dépôt d'un concept pour un nouveau système septique par une personne compétente en la matière avant l'émission du permis
- Renaturalisation de la bande riveraine selon la réglementation en vigueur
- Respecter le 15 mètres de la bande riveraine

Considérant que la ladite demande de dérogation mineure a été publiée dans le journal de la Petite-Nation du 15 mai 2013 ;

Il est résolu unanimement

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que,

Le Conseil accepte la présente demande de dérogation mineure et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis en autant que les conditions indiquées à la présente résolution soient respectées;

Adoptée

13-06-17117 Avis d'infraction à l'article 11.2 du chapitre XI du règlement de zonage (abris d'hiver pour véhicules)

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire d'inspection du 5 juin 2013 montre que plus de 42 abris d'hiver sont toujours localisés sur les terrains contrevenant à l'article 11.2. du chapitre XI qui stipule que « *Les abris d'hiver pour les véhicules.... Sont autorisés dans toutes les zones du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant. Ils doivent être démontés et remisés.* »

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel priorise l'application de l'article 11.2 du chapitre XI du règlement de zonage par l'envoi d'avis d'infraction d'un délai de 10 jours et que par la suite si l'infraction persiste un constat d'infraction sera déposé à la cour municipale.

Adoptée

13-06-17118 Dépôt d'une requête à la Cour Supérieure dans le dossier 1006-03-6306

Considérant que le propriétaire du 4017 chemin du Lac Gagnon Ouest contrevient aux articles 2.1.2 et 2.1.3 du règlement de construction ainsi qu'aux articles 11.1 et 12.1.1 du règlement de zonage ;

Considérant les différents avis verbaux et écrits émis par l'inspecteur municipal n'ont toujours pas été respectés ;

Considérant qu'un constat d'infraction a été déposé à la cour municipal ;

Considérant l'urgence d'intervenir dans ce dossier puisque l'immeuble est dangereux ;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité mandate Me Conrad Delisle à déposer une requête à la Cour Supérieur afin de faire démolir les fondations à ciel ouvert et à faire nettoyer le terrain dans les plus brefs délais.

Adoptée

13-06-17119 Dépôt d'un avis dans le cadre de la révision du Schéma d'aménagement de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que le directeur général de la MRC de Papineau a transmis à la municipalité un premier projet de schéma d'aménagement et de développement le 5 mars dernier, conformément aux dispositions de l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)* ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un délai de 120 jours pour faire part de notre avis sur le « Premier projet » ;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel demande au Conseil des maires de la MRC de Papineau de prendre en considération les éléments suivants :

Chapitre 1 : Tableau 1 « *les municipalités de la MRC PAPINEAU* », *corriger la superficie de la municipalité de Duhamel pour y lire 481 kilomètres carrés* (source : Institut de la Statistique du Québec, 2012 ainsi que le répertoire des municipalités du Québec)

Chapitre 4 : Les sites des terrains contaminés situés sur le territoire de la municipalité de Duhamel et indiqués au tableau 16 ne correspondent pas avec leurs localisations sur la carte 14 ;

Chapitre 7 : Le libellé des modifications au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Duhamel ne correspond pas avec la demande présentée.

Chapitre 8 : L'article 8.7 intitulé « *Les sentiers récréotouristiques* » ne reconnaît aucun sentier pédestre sur le territoire de la municipalité de Duhamel. Pourtant, la municipalité de Duhamel a consenti des efforts importants dans le développement de 54 kilomètres de sentiers pédestres, dont 16 kilomètres sont homologués « SENTIER NATIONAL ».

Chapitre 10 : Document complémentaire. Le Conseil appui les recommandations qui seront présentées par les tables des Inspecteurs et des Directeurs Généraux de la M.R.C de Papineau.

Adoptée

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

Le Conseiller responsable, monsieur Gilles Payer, procède au tirage suite au concours « *Biblio écolo* » ; La personne gagnante d'un Ipod est madame Christiane Osborne.

13-06-17120 Participation au Gala Loisir sport Outaouais le 12 juin prochain

Lors du prochain Gala Loisir Sport Outaouais, la candidature de monsieur Richard Chartrand sera mise en nomination dans la catégorie « *Hommage au bâtisseur* ».

13-06-17121 Souper reconnaissance – dans le cadre de la fête Champêtre

Considérant que le Conseil de la municipalité désire rendre hommage à différentes personnes qui se sont déjà impliquées ou

qui contribuent encore au développement et à la qualité de la vie duhamelloise;

Il est résolu unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise la préparation d'un souper reconnaissance qui se tiendra le dimanche 1^{er} septembre 2013, dans le cadre de la fête Champêtre et alloue un budget de l'ordre de 5,000\$ pour cette activité.

Adoptée

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-06-17122 Fermeture de l'assemblée

Il est résolu unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à 21h15

Adoptée

**David Pharand,
Maire**

**Claire Dinel, gma
Directrice générale**